



**Traitement de l'ordre du jour
Séance du Conseil communal
du mardi 20 mars 2012
Saint-Cergue – La Cure
Législature 2011 – 2016**

le 20 mars 2012, à 20h00

1. Préavis N° 01/2012

Adoption du règlement relatif à l'utilisation de caméras de surveillance.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'adopter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance**

Par : 33 voix pour
3 voix contre
3 abstentions

2. Préavis N° 02/2012

Concernant une demande de crédit de CHF 265'000.00 destinée à l'assainissement des cibles de l'ancien stand de tir de Basse-Ruche.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des cibles de l'ancien stand de tir de Basse-Ruche**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 265'000.00**
- **De financer ce montant de la manière suivante :**
 - CHF 48'000.00 par la subvention de la confédération liée à la sécurisation
 - CHF 217'000.00 par la trésorerie courante
- **D'amortir l'investissement net de CHF 217'000.00 sur 10 ans**

Par : 34 voix pour
2 voix contre
3 abstentions

3. Préavis N° 03/2012

Demande de crédit pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de voirie d'une valeur de CHF 39'349.00 en remplacement du Toyota.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à acheter un véhicule de voirie**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 39'349.00**
- **De financer ce montant de la manière suivante :**
 - CHF 2'300.00 par la reprise de l'ancien véhicule
 - CHF 37'049.00 par la trésorerie courante
- **D'amortir l'investissement net de sur 5 ans**

Par : 39 voix pour

4. Préavis N° 04/2012

Demande de crédit de CHF 237'525.00 destinée à l'équipement de trois passages à niveau et la suppression d'un passage à niveau aux Pralies, amorti sur une durée de 10 ans.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter un crédit de CHF 237'525.00 destinés à l'équipement de trois passages à niveau et à la suppression d'un passage à niveau aux Pralies**
- **D'amortir la somme de CHF 112'525.00 sur une durée de 10 ans**

Par : 39 voix pour

5. Préavis N° 05/2012

Adoption d'un règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'adopter le règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions**

**Par : 27 voix pour
12 abstentions**